



PLUI

CONSULTEZ LES ÉVOLUTIONS EN COURS

LA VIE DU PLUI

LES ÉVOLUTIONS DU PLUI EN COURS

Mis en ligne le 09 mars 2020

Prescription modification n°1 du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres, **a prescrit la modification n°1 du PLUi, en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets nécessitant des ajustements ponctuels, la correction d'erreurs matérielles et la clarification de certaines dispositions du document d'urbanisme.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes membres, à compter du 9 mars 2020.

Le rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique liée à la procédure de modification n°1 du PLUI d'Erdre et Gesvres est en ligne.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification.

[>> Consulter le rapport](#)

Prescription de la révision allégée n°1 du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres **a prescrit la révision allégée n°1 en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets d'équipements ou d'urbanisation et a fixé les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme :

- Révision allégée n°1 : ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur 2AUE du parc d'activité des IV Nations à VIGNEUX-DE-BRETAGNE

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes concernées, à compter du 9 mars 2020.

Prescription de la révision allégée n°2 du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres **a prescrit la révision allégée n°2 en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets d'équipements ou d'urbanisation et a fixé les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme :

- Révision allégée n°2 : ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur N, rue de la République à HERIC

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes concernées, à compter du 9 mars 2020.

[Consultez l'ensemble des évolutions du PLUi](#)



RETOUR À LA LISTE



Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30